RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°28/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 7 juin 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. CAMALY Julien, Mme CAMPS Séverine donne pouvoir à Mme PIC Odile, Mme JORDA Julie donne pouvoir à Mme HOGNON Sophie, M. PENEL Franck donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAYUELA.
Secrétaire de séance : M. FILELLA David

Objet : Acquisition parcelle AB 44

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre d'un projet global d'aménagement des infrastructures sportives et de loisirs, la Commune envisage d'acquérir, afin de constituer une réserve foncière, la parcelle cadastrée section AB 44 d'une superficie de 742 m², classée en zone N du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne appartenant à Madame JAIMEZ Marie-Hélène.

Le Service France Domaine consulté a délivré un avis le 30 mars 2022 et a estimé la valeur vénale de ce bien à 3,00 € avec une marge de négociation de 10 % soit 3,30 € le m².
Par courrier en date du 31 mars 2022 il a été proposé à Madame JAIMEZ Marie-Hélène d'acquérir cette parcelle pour un prix global de 2.448,60€. Proposition qui a était acceptée.

Monsieur Le Maire propose de procéder à l'acquisition de la parcelle AB 44 au prix ci-dessus indiqué.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AB 44 d'une superficie de 742 m², appartenant à Madame JAIMEZ Marie-Hélène,
- ACCEPTE le prix d'achat fixé soit un prix global de 2.448,60 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître AMIGUES Notaire à ELNE ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- DIT que la dépense est inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 15 juin 2022